

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260327_10
Référence Nomenclature n°5.3

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY**

Direction en charge : Pôle Ressources et Appuis Fonctionnels
Service en charge : Assemblée – Secrétariat Général – Bureau du
Courrier – Archives

Objet : ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L123-6 et R123-8,

Vu la délibération n°DCM_20260327_09 en date de ce jour fixant le nombre d'administrateurs au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),

Considérant que, conformément à l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, outre son Président, le Conseil d'Administration comprend, pour le CCAS, des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le Conseil Municipal.

Considérant, conformément à l'article R123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, que les membres élus en son sein par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel et que le scrutin est secret.

Considérant que chaque Conseiller Municipal peut présenter une liste de candidats même incomplète.

Considérant que dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes.

Considérant que les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Considérant que si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Considérant qu'en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats.

Considérant que le Conseil Municipal a fixé, par délibération en date du 27 Mars 2026, à 12 le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS, soit 6 membres élus par le Conseil Municipal et 6 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection des membres du CCAS au scrutin secret.

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260327_10
Référence Nomenclature n°5.3

Les listes de candidats suivantes ont été présentées par des conseillers municipaux :

Liste Ensemble Pour Firminy, Agir pour Firminy et Union Pour Firminy 2026 :

1/ GOURGAUD Jocelyne
2/ RIOCREUX Sandrine
3/ VICENTE Sabrina
4/ MONISTROL Sébastien
5/ LIOGIER Aline
6/ TRIOLLIER Aloïs

Liste Firm'Unis :

1/ PUTOT Anne-Sophie
2/ PICHON Julien

Le vote est opéré au scrutin secret et le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : 32
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 32
- Nombre de sièges à pourvoir : 6
- Quotient électoral (*diviser le nombre de suffrages exprimés par le nombre de sièges à pourvoir*) : 5.33

Résultats :

Listes	Nombre de suffrages exprimés	Nombre de sièges attribués à la représentation proportionnelle (diviser le nombre de voix de chaque liste par le quotient électoral)	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste Ensemble Pour Firminy, Agir pour Firminy et Union Pour Firminy 2026	30	5	1	6
Liste Firm'Unis	2	0	0	0

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260327_10
Référence Nomenclature n°5.3

Après avoir procédé aux opérations de vote au scrutin secret, le Conseil Municipal déclare élus pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS de la commune de FIRMINY :

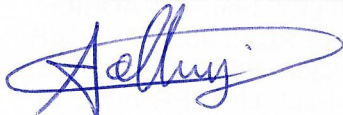
Liste Ensemble Pour Firminy, Agir pour Firminy et Union Pour Firminy 2026 :

1/ GOURGAUD Jocelyne
2/ RIOCREUX Sandrine
3/ VICENTE Sabrina
4/ MONISTROL Sébastien
5/ LIOGIER Aline
6/ TRIOLLIER Aloïs

- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 27 Mars 2026

Le Secrétaire de Séance,



Dylan GUILLOT



Le Maire,


Marc PETIT

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 03/04/2026.....



DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY**

SEANCE DU VENDREDI 27 MARS 2026

**ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE (CCAS)**

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 27 Mars à 18 heures 30, se sont réunis Salle du Conseil Municipal en Mairie de Firminy, sur convocation qui leur a été adressée par M. Julien LUYA, Maire sortant, conformément aux articles L2121-7 ; L2121-10 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur CHARTRON Jean-Paul, Doyen des membres du Conseil Municipal qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés :

PRESENTS : M. et MMES PETIT Marc, TAING Claire, MALLEY Eric, AULAGNIER-JASSERAND Isabelle, IBARS Robert, GOURGAUD Jocelyne, MENDES José, BERGER Evelyne, FAYOLLE Hugo, PEYCELON Valérie, VIAL Mickaël, VICENTE Sabrina, FERRIER Damien, RIOCREUX Sandrine, CHARTRON Jean-Paul, LIOGIER Aline, EL KHATABI Hassan, REYMOND Magali, PONCET Elizabeth, GUILLOT Dylan, SEIVE Violaine, MONISTROL Sébastien, CURIOT Marie-Amélie, LUYA Julien, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, ROBERT Loïc, DREVET Leslie, TRIOLLIER Aloïs, MOUNIER Béatrice, PUTOT Anne-Sophie, PICHON Julien.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : M. DANCERT Bertrand à M. CHARTRON Jean-Paul.

EXCUSES N'AYANT PAS DONNE POUVOIR : M. GIUNTA Jean-Dominique.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GUILLOT Dylan

Monsieur CHARTRON Jean-Paul, Doyen des membres du Conseil Municipal, a ensuite procédé à l'élection du Maire.

Sous la présidence de M. PETIT Marc, Maire, il a été procédé à l'élection des représentants du Conseil d'administrateurs au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAIDI Saïd, Directeur Général des Services
Mmes MACÉ et DOS SANTOS, Service Assemblée